



*Bruxelles, 13.3.2014
C(2014) 1514 final*

Monsieur le Président,

La Commission vous remercie pour l'avis de l'Assemblée Nationale sur le projet de nouvel encadrement communautaire relatif aux aides d'Etats aux aéroports et aux compagnies aériennes qui a fait l'objet d'une consultation publique, et exprime ses excuses pour l'envoi tardif de sa réponse.

La Commission a adopté le nouvel encadrement le 20 Février 2014. Comme l'Assemblée nationale le souligne dans son avis, l'objectif de la Commission est d'apporter la sécurité juridique aux entreprises concernées et de répondre dans un délai raisonnable aux éventuels abus.

L'objectif est également de prendre en considération l'importance des aéroports régionaux pour l'accessibilité et le développement des régions. Dans ce cadre, la Commission considère que certaines aides à l'investissement en faveur des aéroports régionaux sont justifiées et pourront être octroyées par les Etats membres et les autorités locales.

La Commission est d'avis que les aéroports régionaux devraient normalement couvrir leurs coûts de fonctionnement et le projet prévoit l'abandon des aides au fonctionnement au terme d'une période de transition de dix ans. A cet égard, nous avons pris note de votre demande de dérogations pour certains cas spécifiques. L'encadrement prévoit la possibilité de dérogations pour les aéroports de faible trafic (moins de 200 000 passagers par an), ou localisés notamment dans des régions isolées ou des îles, qui peuvent être qualifiés de service public et bénéficier à ce titre d'aides sans limitation de temps.

Comme l'Assemblée nationale le souligne, les cas d'aide d'Etat susceptibles de poser des problèmes de concurrence sérieux devront être notifiés préalablement à la Commission.

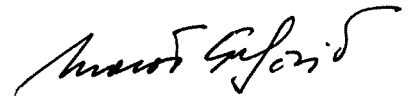
L'encadrement comporte également des règles plus précises concernant les conditions tarifaires que les aéroports peuvent accorder aux compagnies aériennes afin d'éviter la

*Mr Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

multiplication des plaintes auxquelles la Commission et les Etats membres sont actuellement confrontés ainsi que limiter la pression exercée par certaines compagnies aériennes sur les collectivités locales-

La Commission va maintenant adopter les décisions dans les cas individuels qui sont actuellement en cours d'investigation.

Dans l'attente de poursuivre notre dialogue politique, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



*Maroš Šefčovič
Vice-Président*